



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : n.guillemont@inao.gouv.fr
N/Réf : SM/BG/NG/NS – 18-403

V/Réf : Affaire suivie par : Eric SERREE

Objet : ICPE / Parc éolien des Trois Cantons
Communes de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT, ETOUVANS (25)

DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
8, rue du Peintre Heim
CS 70201
90004 BELFORT CEDEX

Quetigny, le 10 septembre 2018

Par saisine ANAE en date du 8 août 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DES TROIS CANTONS EnR, pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes citées en objet.

Les communes de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans sont incluses dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Morbier ».

Elles appartiennent également aux aires de production des Indications géographiques Protégées (IGP) «Emmental Français Est-Central», «Gruyère», «Porc de Franche-Comté», «Saucisse de Montbéliard», «Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau», et à celle de l'IGP viticole «Franche-Comté».

Le projet de parc éolien sera composé de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison. Le parc sera principalement implanté dans une zone forestière. Une seule éolienne est implantée en bordure d'une parcelle cultivée sans en compromettre les possibilités d'exploitation.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a un impact limité sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christelle MERCIER